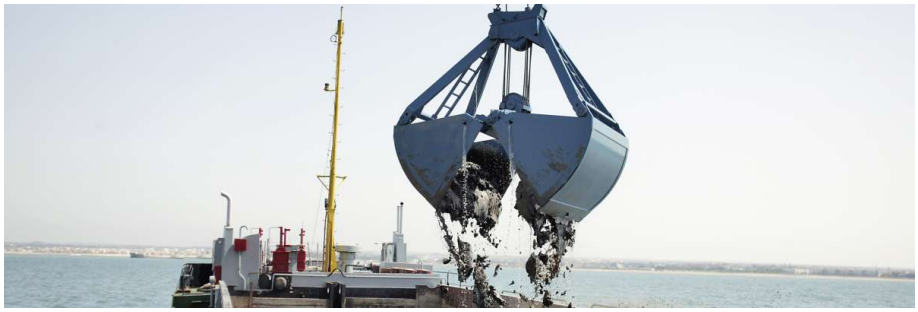
PROJET RÉFÉRENT

Elaboration d’un schéma directeur des opérations de dragage et de valorisation territoriale des sédiments (22)



CONTACT

relation-clients-bretagne@cerema.fr

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Ports et voies navigables

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

Le Département des Côtes d’Armor souhaite élaborer un schéma directeur des opérations de dragage et de valorisation territoriale des sédiments, conçu comme un outil opérationnel pour l’ensemble de ses gestionnaires portuaires.
Les objectifs de ce schéma sont les suivants :

- **Optimiser les opérations de dragage** : planifier et mutualiser les interventions, tout en optimisant les volumes à extraire, afin de maîtriser les coûts dans le cadre d’un plan pluriannuel d’investissement.
- **Limiter l’impact environnemental** : identifier les « points noirs » susceptibles de générer des pollutions lors des opérations de dragage et de gestion des sédiments.
- **Identifier des voies de valorisation terrestre** : rechercher des solutions techniquement, économiquement, écologiquement et socialement pertinentes, en lien avec un écosystème d’acteurs moteurs et des besoins spécifiques du territoire.

LA RÉPONSE DU CEREMA

La mission du Cerema consiste à :

- **Identifier les besoins et les caractéristiques des ports** en matière de dragage, en recueillant les données existantes et en menant des enquêtes de terrain auprès des exploitants portuaires.
- **Analyser les caractéristiques physico-chimiques et granulométriques** des sédiments dragués ou à draguer, en évaluant les besoins de caractérisations complémentaires en lien

avec les filières de valorisation, ainsi que les besoins de levés bathymétriques.
- **Évaluer les besoins en dragage** en prenant en compte les retards accumulés dans certains ports concernant les opérations d'entretien non réalisées.

LE CLIENT / PARTENAIRE

Département des Côtes-d'Armor
605 917 habitants

PILOTE DU PROJET

Direction territoriales Ouest
Maryse Ganne - Directrice de Projets

LE CALENDRIER

Début : 31/03/24 - Fin : 03/25